Perpignan, le 11 août 2022

**A Monsieur Étienne STOSKOPF**

 **Préfet des Pyrénées-Orientales**

**Objet : Hébergement des vendangeurs saisonniers**

Monsieur le préfet,

Banyuls-sur-Mer accueille chaque année un grand nombre de travailleurs saisonniers, de toutes provenances, pour la campagne des vendanges.

Le Code de la Construction et de l’Habitation, en son article L 301-4-1, met les communes touristiques en obligation de conclure avec l’État, une convention de logement des travailleurs saisonniers.

Selon le maire (propos rapportés dans l’Indépendant, le 11 août 2022), la mairie aurait mis en place en convention avec l’Office de tourisme, afin de pouvoir les héberger dans des appartements en locations à prix réduit.

Or, les vendanges sont chaque année plus précoces, et elles tombent maintenant en pleine saison touristique, les logements étant complets et hors de prix pour ces salariés au SMIC. De plus, leurs besoins en hébergement sont à plus court terme, puisque qu’ils ne restent que sur une période de 2 à 3 semaines.

Auparavant, ces équipes étaient logées dans le camping municipal de Banyuls, démarches effectuées et financées par les employeurs. Depuis 3 ans, cet accès leur est refusé, le maire déclarant « c’était devenu pratiquement des campements sauvages, tous ne vendangeaient pas, beaucoup avaient des chiens, on est sur une population très marginalisée » (journal de France 3 pays catalan du 10 août 2022). Ces propos discriminatoires envers des travailleurs pauvres qui viennent majoritairement d’Italie et d’Espagne, montrent bien que le maire de Banyuls ne veut plus accueillir les vendangeurs sur le camping municipal pour des raisons d’image et des motifs politiques témoignant d’un mépris de classe envers ces travailleurs et de xénophobie.

Les vendangeurs sont donc contraints de dormir dans leurs véhicules, ou pire, en camping sauvage, à même le sol, dans les vignes, se cachant de la gendarmerie pour ne pas se faire verbaliser.

Ils sont privés d’installations sanitaires et d’électricité. Dans notre pays qui se veut celui des droits de l’homme et du citoyen, est-il envisageable de concevoir de tels traitements indignes ?

On ne peut pas mettre en avant la viticulture, profiter des retombées touristiques de ce vignoble de qualité et mettre à l’écart ceux par qui ce raisin est ramassé, dans des conditions très difficiles, et qui fera la renommée de la ville.

Cette situation des vendangeurs sur Banyuls existe aussi sur les autres communes viticoles qui font partie du cru « Collioure-Banyuls » mais en moindre proportion puisque l’essentiel des vendangeurs se trouve sur Banyuls (jusqu’à une centaine). Par ailleurs, d’autres communes traitent différemment cette situation. Ainsi, la mairie de Cerbère accepte sans problème de réserver des hébergements aux vendangeurs.

Cette situation qui concerne pour l’instant un nombre réduit de travailleurs et travailleuses de la vigne (une vingtaine environ) va considérablement s’aggraver avec l’arrivée en début de semaine prochaine de la plus grande partie des saisonniers (une centaine environ).

La CGT 66 a contacté le président du syndicat du cru, qui regroupe les employeurs de ce territoire, ainsi que certains vignerons, pour leur faire des propositions concrètes et urgentes. Ceux-ci sont sensibles aux conditions d’hébergement indignes qui sont réservées aux vendangeurs. Ils seraient favorables à financer des locations de sanitaires de chantier si un terrain pouvait être proposé par la commune. Toutefois, le Maire refuse de mettre à disposition un espace, sauf si vous l’autorisiez à le faire (cf l’Indépendant du 11 août 2022).

La CGT 66 vous demande donc d’intervenir pour trouver une solution dans l’urgence avant l’arrivée des vendangeurs en exigeant du Maire de Banyuls qu’il mettre à disposition des espaces ombragés, avec eau et électricité, sur lequel des sanitaires de chantier pourraient être installés le temps des vendanges.

Par ailleurs, afin d’éviter de traiter cette problématique récurrente dans l’urgence chaque année, la CGT demande l’organisation d’une table ronde sur l’hébergement des travailleurs saisonniers, dès la rentrée, associant l’État (préfecture, DDETS, DDTM), Pôle emploi, le Département, les collectivités locales concernées, les syndicats d’employeurs et les organisations syndicales de salariés.

Nous restons mobilisés sur la situation actuelle des vendangeurs et ne nous interdisons pas de faire une action dans les jours à venir, pour leur venir en aide.

Nous sommes donc très attentifs à votre réponse que nous espérons rapide et efficace.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le préfet, nos salutations républicaines.

Pour l'Union Départementale CGT66, et l’Union locale d’Argelès,